

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 17 mars 2006 – 14 h00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille six, le dix sept mars, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 10-03-2006.

Présents : Mme Josy Olivier. MM. Jacky Boussemaere, Alain Cornillac, Dominique Gueytte, Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absents excusés : Mmes Chantal Boget, Annie Ponson (procuration à Mme Josy Olivier). M. Ahcène Alouani.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

- Les comptes rendus des 10 et 27 février 2006 seront approuvés lors d'une prochaine séance.
- Jacky Boussemaere est nommé **secrétaire de séance**.

2 – Finances : vote des comptes administratifs 2005, affectation des résultats, budgets primitifs 2006, vote des taux d'imposition 2006

Rapporteurs : *Michel Maraval, trésorier de la commune, Josy Olivier*

Budget annexe transport

- Le bilan 2005 est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 892,29 €	3 400,00 €
TOTAUX	2 892,29 €	3 400,00 €
Résultats de clôture		507,71 €

- Le compte administratif 2005 est voté à l'unanimité (le maire sort de la salle).
- Le conseil vote à 7 voix pour et une abstention (Alain Cornillac) le budget de la navette 2006.
- Le budget 2006 s'équilibre à 20 000 € en fonctionnement.

Budget annexe eau et assainissement

- Le bilan 2005 est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		22 385,23 €		24 405,31 €		46 790,54 €
Opérations de l'exercice	49 681,81 €	56 143,51 €	53 248,51 €	32 283,72 €	102 930,32 €	88 427,23 €
TOTAUX	49 681,81 €	78 528,74 €	53 248,51 €	56 689,03 €	102 930,32 €	135 217,77 €
Résultats de clôture		28 846,93 €		3 440,52 €		32 287,45 €

- Le compte administratif 2005 est voté à l'unanimité (le maire sort de la salle).
- Le conseil municipal affecte le résultat de la manière suivante : excédent de 28 846,93 €, en section de fonctionnement, laissé en fonctionnement puisque la section d'investissement présente un excédent de 3 440,52 € (cf. page 3 du budget 2006).
- Le conseil vote à 7 voix pour et une abstention (Alain Cornillac) le budget 2006 de l'eau et de l'assainissement.
- Le budget s'équilibre à 82 300 € en fonctionnement et à 167 700 € en investissement.
- Les principaux programmes prévus d'investissement sont les suivants :

Dépenses Recettes

1.....	TRAVAUX DIVERS ASSAINISSEMENT.....	10 000,00 €.....	0,00 €
2.....	TRAVAUX DIVERS RESEAU D'EAU.....	5 000,00 €.....	0,00 €
3.....	EAU ASSAINISSEMENT BAUDON.....	5 000,00 €.....	13 400,00 €
5.....	PROTECTION DES CAPTAGES.....	54 000,00 €.....	0,00 €
7.....	EXTENSION EAUX USEES LE LASTIC.....	81 000,00 €.....	52 000,00 €
8.....	CAPTAGE 2EME SOURCE.....	10 000,00 €.....	0,00 €

Budget annexe gîtes du grand pré

👉 Le bilan 2005 est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 841,36 €		38,35 €		6 879,71 €
Opérations de l'exercice	13 725,58 €	39 197,30 €	21 027,86 €	3 600,00 €	34 753,44 €	42 797,30 €
TOTAUX	13 725,58 €	46 038,66 €	21 027,86 €	3 638,35 €	34 753,44 €	49 677,01 €
Résultats de clôture		32 313,08 €	17 389,51 €			14 923,57 €

👉 **Le compte administratif 2005 est voté à l'unanimité** (le maire sort de la salle).

👉 **Le conseil municipal affecte le résultat** de la manière suivante : excédent de 32 313,08 €, en section de fonctionnement, affecté à la réduction du déficit d'investissement de l'exercice 2005 (compte 1068) pour la somme de 18 000 €. Le reste (14 313,08 €) sera laissé en excédent de fonctionnement reporté (cf. page 3 du budget 2006).

👉 **Le conseil vote à 7 voix pour et une abstention** (Alain Cornillac) le budget 2006 des gîtes.

👉 **Le budget s'équilibre à 54 300 € en fonctionnement et à 53 200 € en investissement.**

👉 **Les principaux programmes prévus d'investissement sont les suivants :**

	Dépenses	Recettes	
1.....	LOGEMENTS SAISONNIERS.....	2 000,00 €.....	0,00 €
2.....	SALLE POLYVALENTE.....	20 000,00 €.....	15 000,00 €
3.....	LOGEMENTS MEUBLES.....	3 000,00 €.....	0,00 €

Budget principal

👉 Le bilan 2005 est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		71 859,12 €		343,08 €		72 202,20 €
Opérations de l'exercice	535 110,30 €	646 561,81 €	366 869,75 €	249 639,12 €	901 980,05 €	896 200,93 €
TOTAUX	535 110,30 €	718 420,93 €	366 869,75 €	249 982,20 €	901 980,05 €	968 403,13 €
Résultats de clôture		183 310,63 €	116 887,55 €			66 423,08 €

👉 **Le compte administratif 2005 est voté à l'unanimité** (le maire sort de la salle).

👉 **Le conseil municipal affecte le résultat** de la manière suivante : excédent de 183 310,63 €, en section de fonctionnement, affecté à la réduction du déficit d'investissement de l'exercice 2005 (compte 1068) pour la somme de 117 000 €. Le reste (66 310,63 €) sera laissé en excédent de fonctionnement reporté (cf. page 7 du budget 2006).

👉 **Le conseil vote à 7 voix pour et une abstention** (Alain Cornillac) le budget principal 2006.

👉 **Le budget s'équilibre à 608 700 € en fonctionnement et à 1 862 660 € en investissement.**

Le budget 2006 s'équilibre sans nécessité d'augmenter les taux de fiscalité locale. Bien qu'une marge de manœuvre existe (les taux plafond ne sont pas atteints et les taux communaux sont inférieurs à la moyenne départementale), le trésorier remarque que la pression fiscale est importante sur Rosans. Le budget est juste en section de fonctionnement, il existe donc peu de marges financières. L'équilibre de la section d'investissement est réalisé avec les cessions (Pigerolles, appartements du grand pré). L'adjoint chargé des travaux propose de réfléchir sur l'aménagement du terrain du grand pré (terrain viabilisation des lots ou aménagement complet).

👉 **Le conseil vote à l'unanimité les taux d'imposition** suivants (cf. page 62 du budget 2006)

Bases	Taux	Produit voté
-------	------	--------------

Taxe d'habitation.....	365 300 €.....	13,40%.....	48 950 €
Foncier bâti.....	318 600 €.....	26,12%.....	83 218 €
Foncier non bâti.....	8 600 €.....	76,81%.....	6 606 €
Taxe professionnelle.....	142 300 €.....	7,91%.....	11 256 €
		Total :.....	150 030 €

➤ **Les principaux programmes prévus d'investissement sont les suivants :**

	Dépenses	Recettes
10001..... PLAN D'EAU.....	3 000,00 €	- €
10002..... JARDIN PUBLIC.....	3 000,00 €	- €
10003..... LOGEMENTS SOCIAUX DU GRAND PRE.....	510 000,00 €	509 000,00 €
10005..... ECOLE AMENAGEMENTS SECURITE.....	31 000,00 €	6 000,00 €
10006..... GENDARMERIE.....	110 000,00 €	48 000,00 €
10007..... CIMETIERE.....	5 000,00 €	- €
10008..... ECOMUSEE BIBLIOTHEQUE.....	10 000,00 €	- €
10009..... ECLAIRAGE ET SIGNALETIQUE.....	15 000,00 €	6 000,00 €
00010..... TERRAIN FOOT / SENTIERS.....	13 000,00 €	- €
00011..... BATIMENTS COMMUNAUX.....	55 000,00 €	- €
00012..... CAMPING MUNICIPAL.....	18 000,00 €	6 900,00 €
00013..... MAISON DES ENERGIES.....	250 000,00 €	116 000,00 €
00014..... MATERIEL INFORMATIQUE.....	4 000,00 €	- €
00015..... DIAGNOSTIC ENERGIE.....	30 000,00 €	24 500,00 €
00016..... CASERNE CENTRE SECOURS.....	150 000,00 €	90 000,00 €
00017..... MATERIEL ET OUTILLAGE.....	35 000,00 €	10 000,00 €
00018..... DECHETTERIE.....	1 000,00 €	- €
00019..... VOIRIE COMMUNALE.....	100 000,00 €	25 000,00 €
00020..... RIVES DE L'EYGUES.....	4 000,00 €	- €
00021..... VEHICULE TRANSPORT.....	- €	10 000,00 €
00022..... AMENAGEMENT VILLAGE PLACETTE.....	60 000,00 €	43 560,00 €
00024..... VOIRIE RURALE.....	20 000,00 €	- €
00025..... PLAN URBANISME ROSANS.....	7 000,00 €	- €
00027..... OPERATION FACADES.....	18 300,00 €	- €
00028..... VENTE APPARTEMENTS GRAND PRE.....	100 000,00 €	- €
00029..... LOTISSEMENT PLEIN SOLEIL.....	135 100,00 €	- €
00030..... MAISON DE RETRAITE.....	36 000,00 €	17 500,00 €
00032..... REVERDISSEMENT DES COINGS.....	84 000,00 €	56 000,00 €
00033..... LOGEMENT SOCIAL MAISON DES ENERGIES.....	10 000,00 €	- €

3 – Projets 2006

Reverdissement : choix de la maîtrise d'œuvre

Le dossier de stabilisation des marnes noires du béal des Coings a été approuvé par délibération du 31-05-2001. Le 16-05-2003, le conseil avait désigné l'O.N.F. comme maître d'œuvre de l'opération. Ce programme d'un montant de 70 000 € H.T. est financé par la région P.A.C.A. et le conseil général des Hautes-Alpes à hauteur de 80 %. Le problème du fournisseur de plants pressenti par l'O.N.F. est soulevé (beaucoup de plants morts lors du précédent chantier).

➤ **Le conseil accepte la convention d'ingénierie avec l'O.N.F. pour 7 000 € H.T.**

➤ **Jacky Boussemaere est chargé du suivi de ce dossier.**

Logements sociaux : avenants H.Q.E. / M.D.E., installation de chauffe eau solaires dans le bâtiment central, contrat C.S.P.S., avenant séparation foyer logement T4, prêt bancaire à la caisse d'épargne

La commission d'appel d'offre réunie a accepté quatre avenants concernant les améliorations pour la Maîtrise De l'Energie préconisées par le bureau d'étude thermique (pré-diagnostics énergétiques) et deux avenants concernant la séparation des réseaux de chaleur dans le bâtiment central. D'autre part, dans le règlement (C.C.A.P.), il n'était pas prévu de paiement d'acompte sur approvisionnement et cela est gênant pour les entreprises qui ont beaucoup de fournitures.

➤ **Le conseil accepte la proposition de la commission d'appel d'offre** : modification du C.C.A.P. permettant le paiement d'acompte sur approvisionnement et avenants suivants :

Désignation	Montant H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<u>AVENANTS M.D.E. Maîtrise de l'Energie</u>			
Electricité	3 728,00 €	205,04 €	3 933,04 €
Plomberie VMC hygroréglable	3 318,00 €	182,49 €	3 500,49 €
Plomberie chauffe-eau catérogie B	911,00 €	50,11 €	961,11 €
Menuiseries extérieures (Argon, adaptation VMC)	3 267,29 €	179,70 €	3 446,99 €
<u>AVENANTS AUTRE</u>			
Plomberie séparation foyer-logement	3 030,00 €	166,65 €	3 196,65 €
Plomberie séparation foyer-logement	1 240,00 €	68,20 €	1 308,20 €

Concernant la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé de niveau 2 sur le chantier du grand pré, le devis de Jean-Luc Grégoire, le moins disant, comprenant 24 visites de chantier est proposé.

➤ **Le conseil accepte la proposition de Jean-Luc Grégoire pour 3 975 € H.T.**

Les travaux de création de logements sociaux ont commencé, ils sont estimés à 507 000 €. Déduction faite des subventions il restera environ 260 000 € d'auto-financement. L'adjointe propose de faire un prêt pour couvrir cette part. Elle présente l'offre de la Caisse d'Epargne d'un prêt à taux fixe sur 12 ans (remboursement trimestriel) au taux de 3,61 %.

➤ **Le conseil autorise l'adjointe chargée des finances à signer le contrat de prêt** avec la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse aux conditions précitées.

Pôles d'excellence rurale : écomusée, broyeur

Le pays Sisteronais-Buëch a déposé un projet de Pôle d'Excellence Rurale intitulé « un itinéraire interactif dans le pays Sisteronais-Buëch ». Dans le cadre, l'écomusée de Rosans a proposé une fiche. D'un montant de 8 000 € par an sur 2 ans, ce projet a pour principal objet :

- Acquérir le matériel, les panneaux de présentation pédagogiques afin d'améliorer les ateliers existants.
- Exposer et mettre en valeur les objets de la réserve écomusée,
- Mettre en place la route des moulins avec création d'un sentier.

➤ **Le conseil accepte** l'inscription du projet de l'écomusée de Rosans dans le projet global du Pôle d'Excellence Rurale.

➤ **Le conseil accepte** le plan de financement proposé :

- Europe-état..... 8 000 €
- Région-Département.. 4 800 €
- Auto-financement..... 3 200 €
- Total sur deux ans.... 16 000 €

A Veynes, l'association Initiatives 05 est impliquée dans un pôle d'excellence rurale sur la filière bois, achat d'un broyeur. Jacky Boussemaere est contre ce principe et l'adjoint Pierre Michel propose d'attendre d'avoir plus de précisions sur ce projet.

Initiatives 05 : cautionnement bancaire

Le maire présente la demande du président de l'association Initiatives 05. Dans le cadre du développement de l'atelier de la Trémière, l'association est amenée à contracter un emprunt auprès du Crédit Coopératif afin de constituer un « fonds de roulement » dans l'attente des versements des

subventions. Le montant du crédit demandé est de 15 000 €. La banque pressentie demande une caution et l'association demande à la commune de Rosans de se porter garante.

➤ **Le conseil accepte que la commune se porte garante de l'emprunt consenti à l'association Initiatives 05.**

Bâtiments communaux : Dossier amiante

La réglementation a changé depuis que la commune a engagé des diagnostics amiante dans la plupart de ses bâtiments communaux (en 1996 et 2002). Il convient aujourd'hui de constituer des Dossiers Techniques Amiante. Le maire propose les devis des bureaux d'étude.

➤ **Le conseil accepte la proposition de Norrac expertises de 857,70 € H.T. pour 7 524 m² de bâtiments communaux.**

Maison de retraite : avancement du dossier, avenant au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le maire rappelle la réunion récemment organisée au Conseil Général avec le conseiller général chargé des personnes âgées. Le choix du gestionnaire de la structure se pose. L'ouverture d'une maison de retraite (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) est soumise à l'autorisation du C.R.O.S.M. (Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale). Cette demande d'autorisation doit s'accompagner d'un dossier technique comportant notamment une esquisse architecturale. Ce travail ne faisait pas partie de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Monsieur Derbez en 2004. Il était à l'époque prévu que la commune (ou le C.C.A.S. de Rosans) soit maître d'ouvrage de la construction du bâtiment. Par conséquent, la mission de Monsieur Derbez était d'assister la commune dans le programme architectural (lancement d'un concours). L'évolution du projet de l'établissement prévu à Rosans fait qu'il n'est pas sûr aujourd'hui que la commune soit maître d'ouvrage de la construction. Néanmoins, si la commune souhaite que le dossier « avance », il serait judicieux de prévoir la demande d'autorisation au plus tôt et donc prévoir une mission complémentaire (dossier technique de 12 750 € H.T.).

➤ **Le conseil accepte la proposition de Bernard Derbez de réaliser le dossier technique du « CROSMS »**

➤ **Le bornage et le relevé de terrain a été réalisé par le cabinet Epelly.**

Garage communal : choix des entreprises

Rapporteur : Pierre Michel

Le traitement de l'amiante n'a pas été comptabilisé dans le devis de l'entreprise. Les devis dépassent largement l'enveloppe prévue sur ce dossier.

➤ **Les travaux seront diminués en conséquence en concertation avec l'architecte.**

Ecole : avancement du projet, choix des entreprises

Rapporteur : Pierre Michel

➤ **La reprise des sols est en attente de la réalisation du projet de chaudière bois.**

4 – Personnel : contrats saisonniers (maître nageur et agent d'entretien), avancement de grade de l'A.T.S.E.M., congés

Rapporteur : Josy Olivier

Il convient pour la prochaine saison de prévoir la création d'un poste saisonnier de maître nageur pour surveiller le plan d'eau.

➤ **Le conseil accepte de créer un poste contractuel saisonnier de maître nageur aux mêmes conditions que l'an passé : rémunération à l'indice majoré 377 au prorata de la durée hebdomadaire effectuée, mise à disposition d'un logement.**

Les avancements de grade des agents sont soumis à l'autorisation du conseil municipal qui délibère sur le tableau des effectifs communaux. Pour que la carrière de l'A.T.S.E.M. en place puisse

évoluer, il convient de supprimer le poste d'A.T.S.E.M. 2^{ème} classe et de créer à la place le poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe.

✎ **Le conseil accepte de créer un poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2006.**

5 – Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à dix neuf heures.

	Présence	Signature
Rosin Nicolas, Maire,	X	
Olivier Josy, 1 ^{ère} adjointe	X	
Michel Pierre, 2 ^{ème} adjoint	X	
Gueytte Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
Alouani Ahcène	X	
Boget Chantal	X	
Boussemaere Jacky	Secrétaire de séance	
Cornillac Alain	X	
Ponson Annie	Absente excusée, procuration à Olivier Josy	
Reynaud Robert	X	